

**Grande interpellation avec demande de réponse écrite et débat O-00029/2017
à la Commission**

Article 130 ter du règlement

Monika Smolková, Olga Sehnalová, Pavel Poc, Eric Andrieu, Hilde Vautmans, Brian Hayes, Lynn Boylan, Petras Auštrevičius, Karoline Graswander-Hainz, Alfred Sant, Petri Sarvamaa, Momchil Nekov, Bogusław Liberadzki, Marian Harkin, Stanislav Polčák, Boris Zala, Pirkko Ruohonen-Lerner, Matt Carthy, Martina Anderson, Liadh Ní Riada, Branislav Škripek, Bronis Ropé, Anna Záborská, Miroslav Mikolášik, Nessa Childers, Biljana Borzan, Jiří Pospíšil, Luke Ming Flanagan, Dubravka Šuica, Maria Arena, Vladimír Maňka, Ulrike Müller, Kateřina Konečná, Bart Staes, Pál Csáky, József Nagy, Annie Schreijer-Pierik, Norica Nicolai, Davor Škrlec, Martin Häusling, Sirpa Pietikäinen, Ivan Štefanec

Objet: Grande interpellation - Suivi du scandale des importations de viande brésilienne

Ces dernières semaines, des informations alarmantes ont fait état des pratiques commerciales illicites adoptées par certaines entreprises brésiliennes de transformation de la viande. Il s'avère que les principales entreprises de transformation ont, pendant des années, exporté dans le monde entier de la viande bovine et de la volaille qui ne respectaient pas les normes de qualité. La viande avariée aurait été traitée par des produits chimiques et mélangée à du carton et certains échantillons étaient contaminés à la salmonellose. La corruption des autorités de contrôle brésiliennes aurait permis de masquer ces pratiques illites.

Vytenis Andriukaitis, commissaire chargé de la santé et de la sécurité alimentaire, a expliqué au Parlement européen le 3 avril 2017 que l'Union européenne possédait les normes de sécurité alimentaire les plus strictes du monde, mais les autorités de contrôle nationales des États membres avaient pourtant découvert plusieurs arrivages de produits carnés avariés ou ne répondant pas aux normes dans le marché unique.

Considérant que le commissaire Andriukaitis n'a pas été en mesure d'apporter des réponses détaillées aux questions formulées par la commission AGRI, des doutes subsistent quant à la sécurité des denrées alimentaires importées sur le marché européen.

1. Comment la Commission peut-elle garantir aux citoyens européens que ces pratiques commerciales malhonnêtes qui affectent la chaîne d'approvisionnement alimentaire ne se reproduiront plus à l'avenir?
2. Étant donné que l'enquête visant les entreprises brésiliennes a été conduite pendant deux ans, comment est-il possible que ces pratiques illicites n'aient pas été détectées par les autorités de contrôle européennes?
3. Étant donné que les producteurs européens sont soumis à des normes sanitaires sans cesse plus élevées, quelles exigences seront-elles imposées aux producteurs brésiliens dans le cadre des négociations en cours sur l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur?